

Arrondissement de
SAINT-OMER

Canton de
SAINT-OMER

Mairie de ZOUAFQUES

(62890)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

•Nombre de membres en exercice	15
•Présents	9 + 3
•Vote pour	12
•Vote contre	0
•Abstention	0

L'an deux mil vingt-deux, le treize août à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de ZOUAFQUES.

Convocation faite en date du 8 août 2022.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	BARA Jean-Louis	
LOGEZ Philippe	LACROIX Sébastien	
PARIS Anita	FOUBLE Sylvain	
LECRAS Hélène	SAISON Céline	
METEYER Isabelle		

Etaient absents ayant donné procuration :

Mandant LEMAIRE Gerald, mandataire LOGEZ Phillippe

Mandant QUELO Guillaume, mandataire BARA Jean-Louis

Mandant Coëns Robin , mandataire DUPONT Franck

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 9h00
- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur LOGEZ Philippe

2/ DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVES A L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE VIDEO PROTECTION

La commune de ZOUAFQUES avait accepté alors membre de la CASO puis de la CAPSO d'être partie prenante d'un équipement communautaire de vidéo protection.

Or la CAPSO avait renoncé à la mise en œuvre du projet qu'elle avait initié.

Le Conseil Régional a fait connaître sa volonté d'accompagner les communes souhaitant s'inscrire dans un dispositif d'équipement de vidéo protection.

Une société spécialiste du domaine a accepté de réaliser une étude de fourniture et d'installation concernant 3 implantations communales.

Monsieur le Maire propose :

- De solliciter l'accompagnement financier de la commune sur la base de cette étude qui s'élève à un montant de 10943.43€ HT auprès du Conseil Régional Hauts de France à hauteur de 30%, auprès des services de l'Etat à hauteur de 30%.

Après en avoir échangé, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.
Suivent au registre les signatures.
Certification du caractère exécutoire

Pour copie conforme
Le Maire,
DUPONT Franck



Mairie de LOUAFOUES

Le Secrétaire de séance,
LOGEZ Phillippe

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
01 SEP. 2022



Arrondissement de
SAINT-OMER

Canton de
SAINT-OMER

Mairie de ZOUAFQUES

(62890)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

•Nombre de membres en exercice	15
•Présents	9+3
•Vote pour	12
•Vote contre	0
•Abstention	0

L'an deux mil vingt-deux, le treize août à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de ZOUAFQUES.

Convocation faite en date du 8 août 2022.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	BARA Jean-Louis	
LOGEZ Philippe	LACROIX Sébastien	
PARIS Anita	FOUBLE Sylvain	
LECRAS Hélène	SAISON Céline	
METEYER Isabelle		

Etaients absents ayant donné procuration :

Mandant LEMAIRE Gerald, mandataire LOGEZ Phillippe

Mandant QUELO Guillaume, mandataire BARA Jean-Louis

Mandant Coëns Robin , mandataire DUPONT Franck

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 9h00
- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur LOGEZ Philippe

3/ DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (DECRET 1091 DU 29/09/22)

Texte de délibération proposé :

Vu l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021

Vu le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Vu l'avis du Conseil Municipal réuni en séance le Samedi 13 Août 2022 à 09h

Madame Hélène LECRAS est désignée en qualité de Maire Adjointe dans la fonction de correspondant incendie et secours à l'unanimité des membres présents.

Son nom et ses coordonnées seront transmises suite à cette désignation au représentant de l'Etat dans le département et au président du Conseil d'administration du service incendie et secours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.
Suivent au registre les signatures.
Certification du caractère exécutoire

Pour copie conforme
Le Maire,
DUPONT Franck



Le Secrétaire de séance,
LOGEZ Phillippe



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
01 SEP. 2022

Arrondissement de
SAINT-OMER

Canton de
SAINT-OMER

Mairie de ZOUAFQUES

(62890)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

•Nombre de membres en exercice	15
•Présents	9 3
•Vote pour	0
•Vote contre	0
•Abstention	12

L'an deux mil vingt-deux, le treize août à 9 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de ZOUAFQUES.

Convocation faite en date du 8 août 2022.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	BARA Jean-Louis	
LOGEZ Philippe	LACROIX Sébastien	
PARIS Anita	FOUBLE Sylvain	
LECRAS Hélène	SAISON Céline	
METEYER Isabelle		

Etaients absents ayant donné procuration :

Mandant LEMAIRE Gerald, mandataire LOGEZ Phillippe

Mandant QUELO Guillaume, mandataire BARA Jean-Louis

Mandant Coëns Robin , mandataire DUPONT Franck

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 9h00
- Désignation du secrétaire de séance : Monsieur LOGEZ Philippe

4/ REGIE EAU – DEMANDE DE DELIBERATION DU PRESIDENT DE LA CAPSO

La régie Eau de la CAPSO ayant réalisé une étude quant à sa situation et à son devenir, les communes membres ont été invitées à délibérer sur les conclusions.

Il s'avère qu'aucune évolution favorable à la Commune de Zouafques n'est proposée. Le Conseil Municipal n'avait pas jugé nécessaire de délibérer.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer sollicite néanmoins une délibération des élus.

Après en avoir débattu le Conseil Municipal de la Commune de Zouafques fait toujours le constat d'une absence d'évolution pour la Commune.

Le Conseil Municipal émet donc un avis d'abstention à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit.
Suivent au registre les signatures.
Certification du caractère exécutoire

Pour copie conforme
Le Maire,
DUPONT Franck



Le Secrétaire de séance,
LOGEZ Phillipe



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

01 SEP. 2022